

L'Alimentation de l'Allemagne

Tout a fait au début de la guerre, dans les premiers jours du mois d'août, l'indiquai, dans le "Figaro", que l'alimentation de l'Allemagne, au cas d'un blocus efficace par les vaisseaux anglais, ne pouvait être suffisante que jusqu'au mois de juin, au 15 juin environ. Depuis lors il a été établi que la récolte de 1914 était inférieure de 15 à 20 pour cent aux récoltes moyennes, de sorte que, selon toute apparence, c'est vers le 15 mai ou le 1er juin que les stocks de froment, de seigle, d'orge seront épuisés.

Même si l'agriculture allemande prenait le parti terriblement dangereux de ne pas ensemencher et de réserver tout le grain à la consommation, ce ne serait pas un changement essentiel, d'une vingtaine de jours tout au plus. Mais alors? comment se nourrir en juillet et août, et septembre?

Même si le blocus n'était pas absolument rigoureux, — et il ne peut pas l'être — les quantités de blé importé par contrebande ne changeraient pas beaucoup les conditions précaires de l'alimentation allemande. On doit se rendre compte que pour 120 millions d'habitants, il faut près de 200 millions de kilos par jour, soit quarante bateaux (par jour) de cinq mille tonnes!!

De fait tout indique que déjà, en janvier, la pénurie de blé est manifeste. Il faut attendre avec patience. Les quantités de céréales qui sont dans les magasins sont énormes encore, et font illusion. La masse en est si imposante qu'on ne s'imagine pas qu'elle va s'épuiser; "Mais elle s'épuise très vite"; elle diminue de 200 millions de kilos par jour, et à ce taux-là, la descente est rapide.

Toutes les précautions qu'on prend en Allemagne pour rationner le pain, imposer un maximum, mêler des pommes de terre et du son à la farine de blé, défendre de fabriquer des gâteaux, toutes ces mesures ne sont que des expédients enfantins, et qui ne trompent

personne. Le moment approche où nos ennemis verront leurs greniers vides, vastes encore et si remplis — se vider à vue d'œil, et alors il faudra se résigner à la paix que nous imposerons, et à celle-là seule. Mais il ne faut pas, par des actions hâtives, compromettre ce résultat mathématiquement et physiologiquement certain. Il faut seulement maintenir le blocus dans toute son implacable sévérité. La vraie disette ne commencera qu'en mai. C'est alors que nous verrons le mouvement s'accroître, et sera prodigieusement rapide. Attendez. CHARLES RICHEL, De l'Académie des sciences.

EDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières, littéraires, politiques et autres, qui ont paru pendant la semaine dans l'Abéille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous le vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cents le numéro.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. B. ADER, Vice-Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.



Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs 1108-1112 RUE NORD REMPARTS PHONE HEMLOCK 408

BULLETIN FINANCIER.

Change.

Table with exchange rates for various locations like New York, London, and other international markets.

Ventes.

Table listing various goods for sale, including stocks and bonds.

Bons Divers.

Table listing various bonds and financial instruments.

Table with market data, including prices for various commodities and currencies.

CREMINS DE FER.

Le Meilleur Train ALLANT EN CALIFORNIE

EST LE NOUVEAU TRAIN "The California Special" 7:40 1 p. m. CHAQUE JOUR VIA FRISCO-SANTA-FE

IL DONNE "Deux Expositions pour un prix de Passage"

La Vue du "Grand Canyon" sur la Route MARK ANTHONY, D. P. A.

229 Rue St-Charles Nouvelle-Orléans



Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M. DIRECTEMENT A la 32me rue et la 7me Avenue

Eclairé à l'Electricité. Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A la Carte" BUREAU DES BILLETTS. 211 RUE ST. CHARLES.

Dépôt: Station Terminale, rue du Canal. PERSON MAIN 288.

New Orleans Great Northern R.R.

EXCURSIONS (Trains de Plaisir)

Tous les Dimanches A LA PAROISSE DE SAINT TAMMANY

Le climat le plus salubre des Etats-Unis.

Trains de plaisir à Bogalusa, "LA VILLE MAGIQUE DU SUD."

Wagon-salon pour les excursions de dimanche à Bogalusa. Départ de la gare Terminale à 7:30 a. m. Arrivée de retour à 8:30 p. m. Pour de plus amples détails, demandez-vous auprès de l'Agence des billets, ou téléphonez Main 288.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE. ANNONCE JUDICIAIRE. Ernest A. Carrère vs. Josephine Bouisse, Veuve. PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans - No. 66,100 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans la cause ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 mars 1915, à 11 heures a. m., la propriété ci-dessus décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété meublée assortis, etc. M. Fausterman vs. Charles A. Kieffer. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,946 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 mars 1915, à 10 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété immobilière de valeur de Treize-mille Dollars, désignée par le numéro Municipal 2111 rue Nord Peters, entre les rues Seale et Mandeville. Dr. Adolphe Tircou vs. Enterprise Realty, Ltd. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,745 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

AVIS AUX CREANCIERS

Edouard Pearson vs. Levy Carpet Co., Ltd. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,200 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété meublée assortis, etc. M. Fausterman vs. Charles A. Kieffer. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,946 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 mars 1915, à 10 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété meublée assortis, etc. M. Fausterman vs. Charles A. Kieffer. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,946 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 mars 1915, à 10 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété immobilière de valeur de Treize-mille Dollars, désignée par le numéro Municipal 2111 rue Nord Peters, entre les rues Seale et Mandeville. Dr. Adolphe Tircou vs. Enterprise Realty, Ltd. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,745 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

AVIS AUX CREANCIERS

Edouard Pearson vs. Levy Carpet Co., Ltd. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,200 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété meublée assortis, etc. M. Fausterman vs. Charles A. Kieffer. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,946 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 mars 1915, à 10 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE. Vente de propriété meublée assortis, etc. M. Fausterman vs. Charles A. Kieffer. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,946 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 mars 1915, à 10 heures a. m., la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

PAR LE SHERIF CIVIL. ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété immobilière de valeur de Treize-mille Dollars, désignée par le numéro Municipal 2111 rue Nord Peters, entre les rues Seale et Mandeville. Dr. Adolphe Tircou vs. Enterprise Realty, Ltd. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,745 - En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'encan, devant la porte principale de la Nouvelle-Bâtisse de la Maison de Cour, rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis, dans le Second District de cette ville, le LUNDI, 15 février 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir: un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, à savoir: un terrain de 300 pieds de face sur la rue Orleans, par une profondeur de cinquante-sept (57) pieds et cinq (5) pouces et six (6) lignes, et est composé d'une partie du lot original numéro sept (7) sur un plan dressé par Louis St. Pierre, député voyer de ville, daté du 14 décembre 1844, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire public en ce lieu. Le dit morceau ou portion de terre fut acheté par la défenderesse en cet, Josephine Mourin Bouisse, veuve de Camille Bouisse, de la Acme Homestead Association, par le procès d'instance pardevant Robert Lezier, notaire public, enregistré dans le C. O. B. 302, folio 46. Saïste dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant; l'acquéreur doit au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat. P. McGILL, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans. 1511 V. D. N. Avocat pour le demandeur. fev-12,13,14 mars-1,7,13

AVIS AUX CREANCIERS

Edouard Pearson vs. Levy Carpet Co., Ltd. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,200 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

AVIS DE SUCCESSIONS

Succèsion de John Couve. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 110,665 - Division D - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles ils ne comptent pas se présenter à la vente de la propriété ci-dessus, et de déposer un état de leurs créances, conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. 82 rue Commune, Nouvelle-Orléans. fev-12,13,14

dire; mais je commence à comprendre, à voir où tout cela converge. Prenez patience... donnez-moi le temps.

Aussi sûr que nous voila tous les deux, cet étrange mystère s'éclaircira, et le revenant de Scarswood, comme celui du Trou-Perdu, fuiront devant vos exorcismes. Pour l'instant, je vais seul à tout cela.

Il se retourna et s'éloigna à pas lents, en laissant le petit baronnet pétrifié sous les tilleuls de l'avenue, dans l'attitude d'un homme étourdi et en proie à la stupéfaction la plus profonde.

La première pièce dans laquelle entra le jeune Irlandais était la bibliothèque; les fenêtres étaient toutes grandes ouvertes sur la pelouse, la salle était fraîche, sombre, déserte, et convenait parfaitement aux méditations qu'il voulait poursuivre.

Il s'y arrêta, fit retomber les rideaux vert-de-mer, et se jeta dans un fauteuil en enfouissant ses mains jusqu'au fond de ses poches, tandis que le plissement de son front attestait l'intensité de sa méditation.

La pièce semblait très obscure pour un homme arrivant tout ébloui par l'éclat du soleil couchant; mais, au bout de cinq minutes, O'Donnell quitta le lapis des yeux et s'aperçut que la chambre était moins sombre qu'il ne l'avait pensé tout d'abord. Il s'aperçut également qu'il n'était pas seul; la bibliothèque était occupée par une autre personne. Cette personne était Mlle Berncastle. Mlle Berncastle endormie!

Après le premier moment de surprise, O'Donnell s'assit et silence et la regarda. Il était facile de se rendre compte des raisons qui l'avait amenée là.

Elle avait passé, comme lui, sous les fenêtres de la bibliothèque, et la solitude, l'obscurité qui y régnaient l'avaient engagée à y entrer; fatiguée par la longue course qu'elle venait de faire, elle en avait ouvert la porte, et la pièce était entièrement déserte, elle s'y était assise et s'y était endormie d'une manière pour ainsi dire insouciance.

Elle avait été son chapeau; une de ses mains servait de coussin à sa tête, et sa figure, qu'éclairait directement la lumière venant du dehors, était tournée d'écôté d'O'Donnell.

D'un regard impitoyablement inquisiteur, il examina cette figure. Le nez était droit et finement découpé, les lèvres serrées et résolues, le menton courbé et annonçant la fermeté de la volonté, le front large, très bas, intelligent. Dans le sommeil même, cette figure était d'une pâleur complète